



COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
Convocation le 22 Juin 2015

Présents : Germain BUCHET, Xavier BELAIR, Marion BERSON-GEANT, Michel CAQUIN, Marie-Hélène DAUPTAIN, Chantal DELGADO, Jean-Michel DEBCZAK, David DUPUTEL, Thibaut FERTE, Dominique GRIS, Fabienne GRU, Muriel HURTIS, Djamila LASRI, Lucie LE PAGE, Stéphane MOURET, Emmanuel PETIOT, Frédéric VANÇON, Joël VANDERSTIGEL, Richard ZADROS.

Absente excusée : Marie-Hélène HOFFER

Pouvoirs : Emmanuel FLINOIS à Jean-Michel DEBCZAK
Viviane BERNIER à Michèle CAQUIN
Xavier TERRADE à Stéphane MOURET

Secrétaire de Séance : Djamila LASRI

Ouverture de Séance : 20h45

1) Approbation du compte rendu du CM du 11/06/2015

Aucune remarque n'a été soulevée il convient donc d'approuver le compte-rendu et de le signer.

Approuvé à l'unanimité

2- Décision du maire

Attribution du marché de travaux de désamiantage des tennis couverts à la société PICHETA (Pierrelaye) pour un montant de 229 047.60€ TTC

Approuvé à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES

3- Ad'AP

L'Agenda d'Accessibilité programmée oblige les propriétaires et exploitants d'établissements recevant du public et n'étant pas en conformité avec les règles d'accessibilité, à s'engager sur un calendrier précis (date butoir le 27/09/2015).

Nous avons la possibilité de demander un délai supplémentaire en arguant des difficultés techniques et/ou financières. Cette demande est à faire auprès du Préfet. Nous avons envoyé ce courrier en recommandé accusé réception le 24 juin 2015. Mais il n'est pas certain que notre demande aboutisse car de nombreuses communes le demanderont également.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n°69/15

4)- Attribution d'une subvention pour le centre de secours de Survilliers/Saint-Witz

Le centre de secours de Survilliers/Saint-Witz a fait une demande de subvention mais hors délai, en conséquence elle ne figure pas sur le tableau élaboré à l'occasion du vote du BP2015.

Il nous est possible de leur accorder une subvention de 300€.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n°70/15

5)- Demande d'une subvention dans le cadre de l'acquisition du véhicule de la Police Communale

La police municipale va prochainement être équipée d'un nouveau véhicule.
Le Conseil Général dans le cadre « Soutien au développement des polices municipales » subventionne en partie cette acquisition.
Monsieur le Maire va déposer un dossier.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°71/15**

URBANISME

6)- Acquisition du terrain de Mme Margotteau

Nous avons délibéré plusieurs fois afin de recueillir l'avis du Conseil Municipal sur l'acquisition du terrain de Mme Margotteau, 32 rue de Paris.

Mme Margotteau étant décédée en juin 2014, nous avons pu obtenir un accord avec ses petits-enfants, héritiers et propriétaires du terrain, pour une acquisition amiable de la totalité du terrain soit 2200m² pour la somme de 350 000€.

Cette somme a été inscrite au BP 2015.

Monsieur Zadros, maire Adjoint représentera Monsieur Buchet pour la signature chez le notaire qui aura lieu le 2 juillet.

Le Conseil Municipal a été informé que le prix de vente a été supérieur à celui estimé par les Domaines.

Pour mémoire, le projet centre de village est le suivant :

- Construction d'une nouvelle mairie
- Construction d'une trentaine de logements sociaux de petites tailles
- Centre médical aux normes d'accessibilité

Il a été proposé pendant la séance que Monsieur Bélaïr puisse également avoir une délégation de signature concernant les actes d'urbanisme en l'absence de Monsieur le Maire.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°72/15
Délibération n°73/15
Délibération n°74/15**

7)- Autorisation à Monsieur le Maire à avoir recours à un avocat conseil dans le cadre de la décision de la DRIEE pour l'élaboration du PLU.

Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons expliqué que nous étions soumis à l'obligation d'effectuer une étude environnementale qui sera annexée au PLU.

A ce jour, l'offre reçue et celle attendue seront inférieures à 16 000€.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération N°75/15**

La commune souhaite avoir recours à un avocat conseil dans le cadre de la décision de la DRIEE pour l'élaboration du PLU

Nous souhaitons faire un recours contre l'arrêté reçu afin de démontrer un certain nombre d'incohérence de l'administration.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°76/15**

DIVERS

- Tarifs école de musique : il convient de modifier 2 tarifs concernant les enfants de Plailly inscrits à l'école de musique à Saint-Witz.

La modification porte sur :

- Formation musicale seule : 150€ au lieu de 138€
- Orchestre/chorale/atelier/musiques actuelles : 80€ au lieu de 60€

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°77/15**

- Nous avons été sollicités par le Conseil Général qui établit son Schéma Directeur d'Accessibilité. Nous avons complété un tableau concernant les arrêts de bus et nous avons indiqué que ceux-ci dépendaient non pas de la commune mais du département.

- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à acquérir 2300m² du terrain ayant appartenu à M.Parmiggiani (emplacement où sont broyés les déchets verts). La valeur a été estimée à 4600€.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°78/15**

Monsieur Debczak propose d'acquérir la totalité du terrain dans le but de remblayer et ainsi créer une plateforme propre.

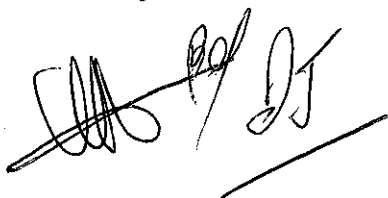
- Projet usine de méthanisation à Moussy le Neuf : le permis de construire avait été accordé pour ce projet. Une plainte a été déposée par une association de défense. Le maire de St Witz envisage de se joindre à cette plainte.
- La proposition de vérifier au préalable la pertinence de cette action est demandée par les membres du Conseil Municipal.

**Approuvé à la majorité
Délibération N°83/15
Une abstention
M Zadors.**

- Fête du village : 5 septembre au stade intercommunal Guy Drut
- Forum des associations : 6 septembre 2015. Des démonstrations sportives seront proposées devant le gymnase (karaté, judo, tennis, pétanque, volley-ball, danse de salon).

Fin de séance : 22h30

La secrétaire
Djamila LASRI



Le Maire
Germain BUCHET

